



**Pour approbation des délimitations forestières**

<p>Le bureau forestier</p> <p>James Médico</p> <p>L'aménagiste</p> <p>Joël Bochatay</p> <p>L'inspecteur du Bâle arrondissement</p> <p>Roland Métral</p>	<p>La commune de Salvan</p> <p>Le président      Le secrétaire</p> <p>Le géomètre officiel</p> <p>Christophe Cachat</p>
---	---

13.11.2004

Commune de Salvan

**CADASTRE FORESTIER**

Hors mensuration fédérale

Plan n° 03

Secteur Marécottes - Planajeur - La Caux

1 : 2000

Limite forestière mise à l'enquête  
 Limite forestière mise en consultation

Zones d'affectation du sol  
 aire forestière  
 zone à bâtir

Limites parcellaires  
 mensuration fédérale  
 cadastre communal

Homologué par le Conseil d'Etat  
 en séance du 08 Mars 2005  
 Droit de sceau: Fr. 100.-  
 L'atteste:

Délimitation du périmètre : Bureau d'études forestières James Médico  
 Relevé : - Bureau de géomètres G. Rey-Bellet SA pour les secteurs en contact avec la zone à bâtir  
 - Reprise de la carte des fonctions forestières pour les secteurs hors des zones à bâtir.

G. Rey-Bellet SA St-Maurice, août 2004